






Etude pour le transfert de compétences eau potable et assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes Champagne-Picarde

PHASE 2 ET 3 : PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE DE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COpil du 15 Octobre 2024

ADRIAL conseils (Mandataire)	HEXA INGENIERIE (Cotraitant)	PINTAT AVOCATS (Cotraitant)
		

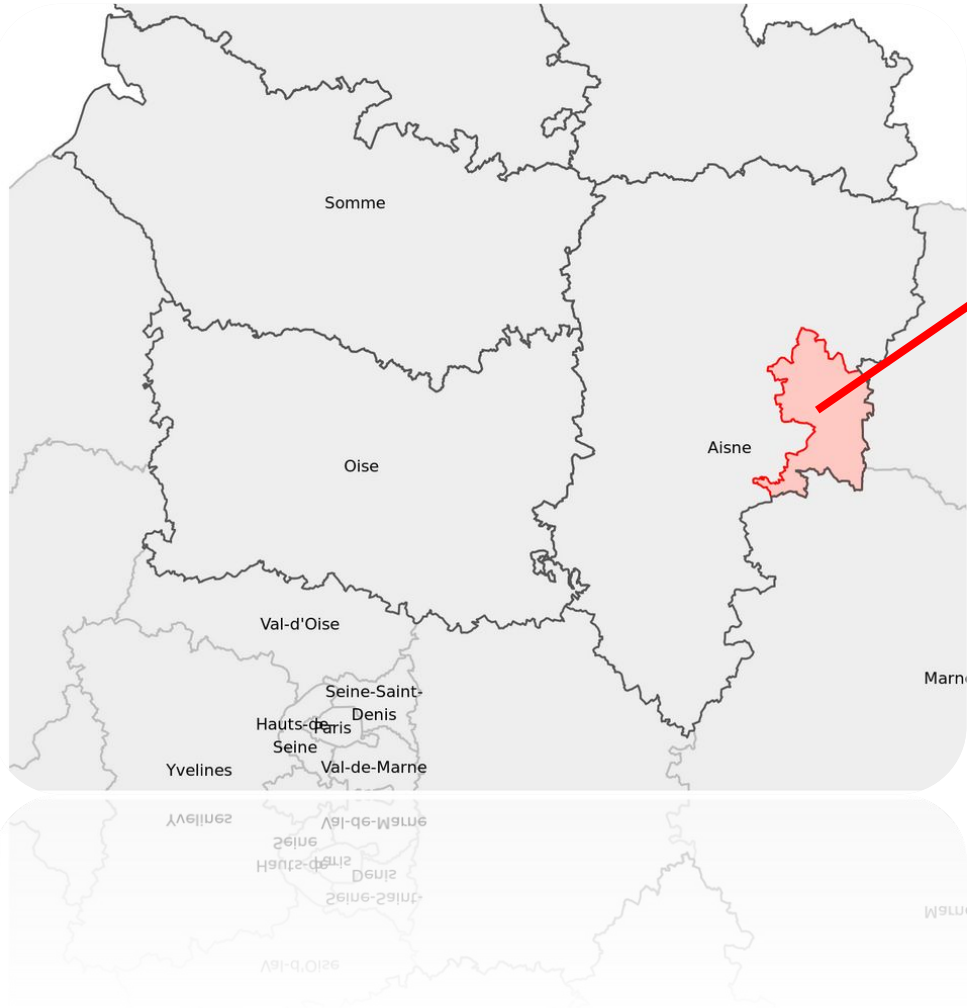


1. Rappel des objectifs de la mission: Contexte et Enjeux de la Prospective Financière

01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE : CONTEXTE, ENJEUX ET VUE D'ENSEMBLE

1.1 Contexte et enjeux - *le territoire*



La Communauté de Communes Champagne Picarde (CCCP) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé dans la région Picardie, à l'est du département de l'Aisne.

La collectivité regroupe 46 communes et près de 20 000 habitants.

À ce jour, la CCCP n'est pas compétente en matière d'eau et d'assainissement.

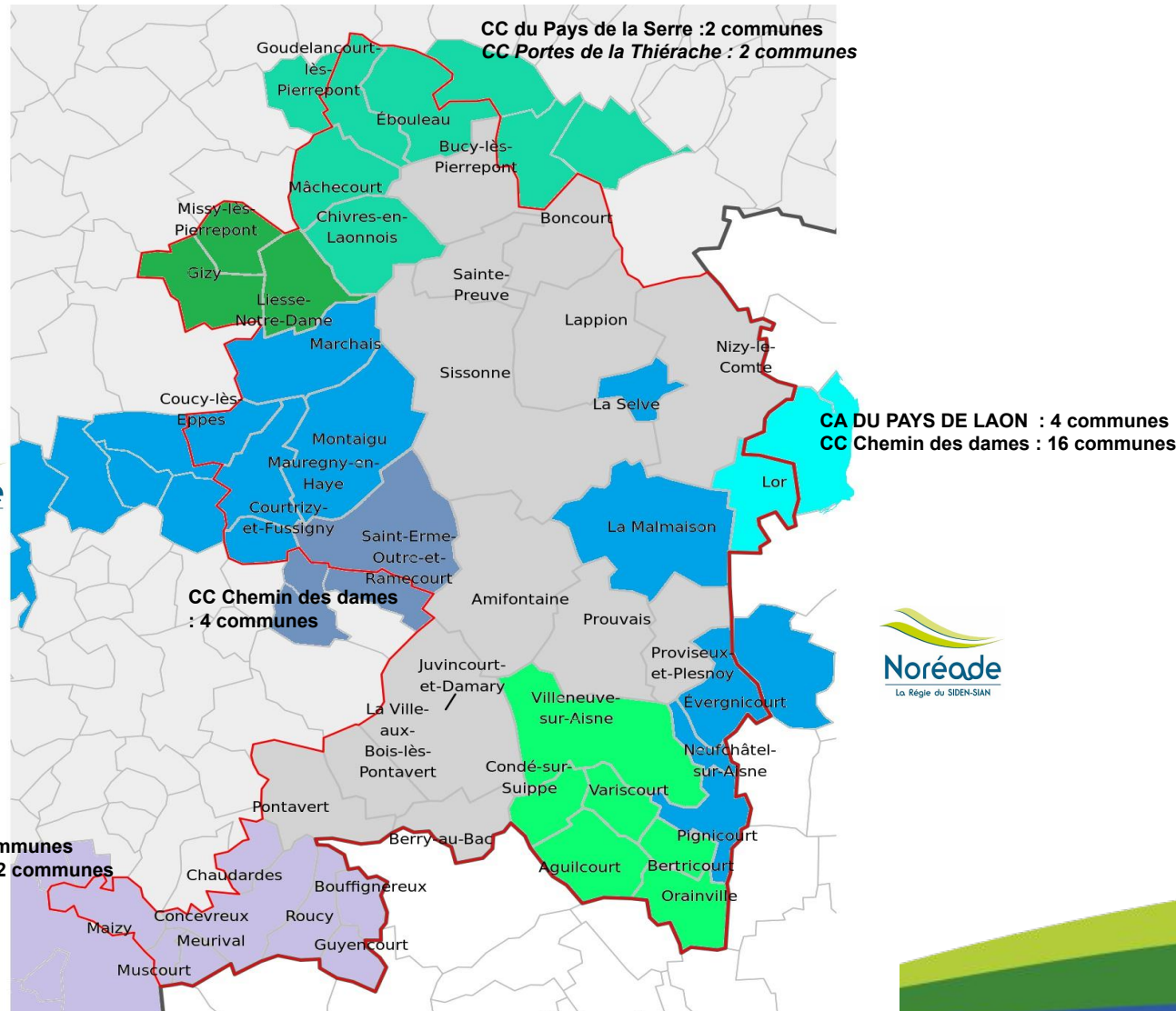
À partir du 1er janvier 2026, elle se verra confier ces compétences.

1. Présentation des services et des mises à niveau

01

Présentation des services et des mises à niveau

Rappel de la situation actuelle – service eau potable



SIAE D'ÉBOULEAU ET ENVIRONS

Syndicat supra communautaire
CCCP : 4 communes
CC du Pays de la Serre : 2 communes
CC Portes de la Thiérache : 2 communes

SYNDICAT DES EAUX SAINT-ERME

Syndicat supra communautaire
CCCP : 1 commune
CC Chemin des dames : 4 communes

SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION DE BEAURIEUX

Syndicat supra communautaire
CCCP : 7 communes
CC Chemin des dames : 4 communes
CC du Val d'Aisne : 2 communes

Syndicat des eaux du Chemin des Dames

Syndicat supra communautaire
CCCP : 1 commune
CA DU PAYS DE LAON : 4 communes
CC Chemin des dames : 16 communes

NOREADE

CCCP : 10 communes

SIAE DE LIESSE-NOTRE-DAME, GIZY ET MISSY-IÈS-PIERREPONT

Syndicat infra communautaire
(3 communes CCCP)

SIE de la région de Guignicourt

Syndicat infra communautaire
(6 communes CCCP)

Communes autonomes (13)

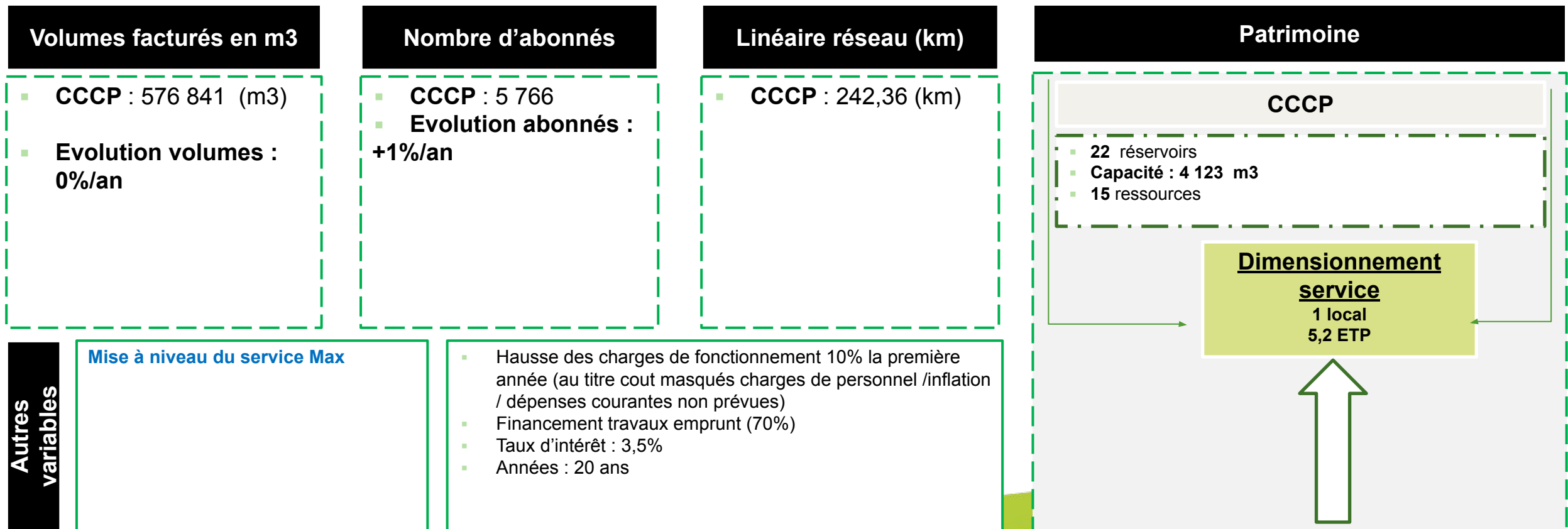
Syndicats
supra-communautaires

Syndicats
Infracommunautaires



01 Présentation des services et des mises à niveau

Données et variables d'exploitation – service eau potable



Rappel sur les modalités de financement des SPIC

Principes :

- Les services d'eau et d'assainissement, services publics industriels et commerciaux, doivent respecter la règle de l'équilibre financier selon laquelle **les recettes d'exploitation versées par les usagers couvrent intégralement le coût du service (y compris la dotation aux amortissements)**.
- Le financement d'une partie du service par les contribuables locaux (via le budget général quand la compétence est exercée par les communes ou l'EPCI) est donc interdit.

Dérogations :

- Les **communes de moins de 3 000 habitants** (ou EPCI ne regroupant aucune commune de plus de 3 000 habitants) peuvent financer une partie des dépenses du service par le budget général, sous la forme d'une subvention d'exploitation ou d'une subvention d'investissement selon la nature de la dépense couverte.
- Les **communes et les EPCI de plus de 3 000 habitants** peuvent déroger à la règle d'équilibre financier pour 3 motifs (**L. 2224-2 du CGCT**) :
 - Lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
 - Lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
 - Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse des tarifs.



01

Présentation des services et des mises à niveau

Le cout du service

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (BUDGETS ANNEXES)	451 067 €
<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	322 254 €
<i>CHARGES DE PERSONNEL NETTES DE REMBOURSEMENT</i>	103 215 €
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	15 126 €
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	1 777 €
<i>CHARGES FINANCIERES</i>	8 695 €
CHARGES NETTES DU DELEGATAIRE	176 348 €
MISES A NIVEAU CHARGES DE PERSONNEL	65 000 €
INTERETS DE LA DETTE NOUVELLES	3 000 €
PERTES SUR CREANCES	5 000 €
MISE A NIVEAU ANNEE 1	70 042 €
INFLATION ANNÉE 1 À 15 (1,5%/AN)	69 828 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (MOYENNE 15 ANS)	840 284 €

01

Présentation des services et des mises à niveau

Propositions de mise à niveau des services- service eau potable

	Min	Moy	Max
Etudes	PGSSE	PGSSE	PGSSE
	Schéma de distribution d'eau potable	Schéma de distribution d'eau potable	Schéma de distribution d'eau potable
	Diagnostic territorial des personnes ayant pas ou peu accès à l'eau	Diagnostic territorial des personnes ayant pas ou peu accès à l'eau	Diagnostic territorial des personnes ayant pas ou peu accès à l'eau
Coûts	473 100 €	473 100 €	473 100 €
Connaissance réseau	Création plans informatique non existant ou en version papier datant d'avant 2000	Mise en œuvre d'un SIG	Mise en œuvre d'un SIG
Coûts	121 500 €	152 400 €	152 400 €
Retrait branchements plomb	25% Syndicat intercommunal des Eaux de Liesse Notre Dame, Gizy et Missy les Pierrepont et 100% autres autorités	50% Syndicat intercommunal des Eaux de Liesse Notre Dame, Gizy et Missy les Pierrepont et 100% autres autorités	100% Syndicat intercommunal des Eaux de Liesse Notre Dame, Gizy et Missy les Pierrepont et 100% autres autorités
Coûts	756 300 €	930 600 €	1 279 200 €
Changement des compteurs	Remplacement des compteurs de plus de 15 ans	Remplacement des compteurs de plus de 12 ans	Remplacement des compteurs de plus de 12 ans
Coûts	92 905 €	113 050 €	113 050 €
Rendement de réseau	Niveau minimum : 65%+ILC/5 ou maintien rendement actuel	Niveau moyen territoire CCCP ou maintien rendement actuel	Niveau maximum : 85 % ou maintien rendement actuel
Coûts	229 866 €/an	249 033 €/an	276 235 €/an
Travaux de sécurisation de la ressource	219 600 €	219 600 €	219 600 €
Travaux de sécurisation des interventions	57 600 €	57 600 €	57 600 €
Travaux de pérennisation des ouvrages	115 900 €	115 900 €	115 900 €
Total mise à niveau	2 066 771 €	2 311 283 €	2 687 085 €

01 Présentation des services et des mises à niveau

PPI sur la base des mises à niveau retenues - service eau potable

		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032-2040
	Max							
Etudes	473 100 €		473 100,00 €					
Mise en œuvre d'un SIG	152 400 €		152 400,00 €					
Retrait branchements plomb	1 279 200 €		255 840,00 €	255 840,00 €	255 840,00 €	255 840,00 €	255 840,00 €	
Changement des compteurs	113 050 €	37 683,33 €	37 683,33 €	37 683,33 €	37 683,33 €	37 683,33 €	37 683,33 €	37 683,33 €
Rendement de réseau	276 235 €	276 235,00 €	276 235,00 €	276 235,00 €	276 235,00 €	276 235,00 €	276 235,00 €	276 235,00 €
Travaux de sécurisation de la ressource	219 600 €		73 200,00 €	73 200,00 €	73 200,00 €			
Travaux de sécurisation des interventions	57 600 €		19 200,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €			
Travaux de pérennisation des ouvrages	115 900 €		38 633,33 €	38 633,33 €	38 633,33 €			
	TOTAL	313 918,33 €	1 326 291,67 €	700 791,67 €	700 791,67 €	569 758,33 €	569 758,33 €	313 918,33 €

01 Présentation des services et des mises à niveau

PPI sur la base des mises à niveau retenues - service eau potable

Amortissements		
TRAVAUX DE SECURISATION	15	ans
ETUDES	5	ans
USINE	40	ans
RETRAIT BRANCHEMENTS PLOMB	50	ans
COMPTEURS	10	ans
RENOUVELLEMENT RÉSEAU	50	ans

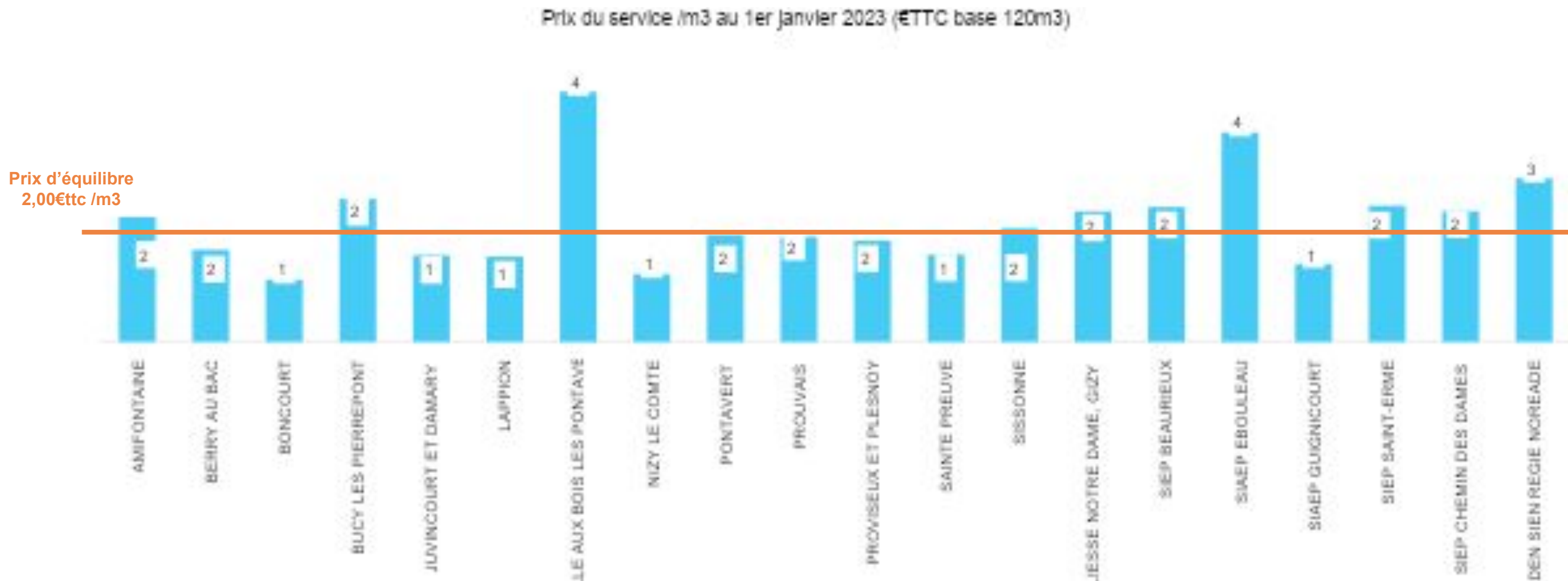
01 Présentation des services et des mises à niveau

Impact tarifaire

	Total 2026-2040	Moyenne 2026-2040
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 604 262 €	840 284 €
Dotations aux amortissements actifs anciens (6811)	2 115 000 €	141 000 €
Dotations aux amortissements actifs nouveaux (6811)	1 687 348 €	112 490 €
Amortissement des subventions actifs anciens (777)	89 205 €	5 947 €
Amortissement des subventions actifs nouveaux (777)	283 005 €	18 867 €
Cout du service	16 034 400 €	1 068 960 €
Assiette de facturation	8 652 615 €	576 841 €
Prix d'équilibre	1,85 €HT	1,85 €HT
Prix TTC	2,00 €TTC	2,00 €TTC
Impact tarifaire pour 1M€ supplémentaire de travaux sur 15 ans	0,1156 € /m3	0,1156 € /m3

01 Présentation des services et des mises à niveau

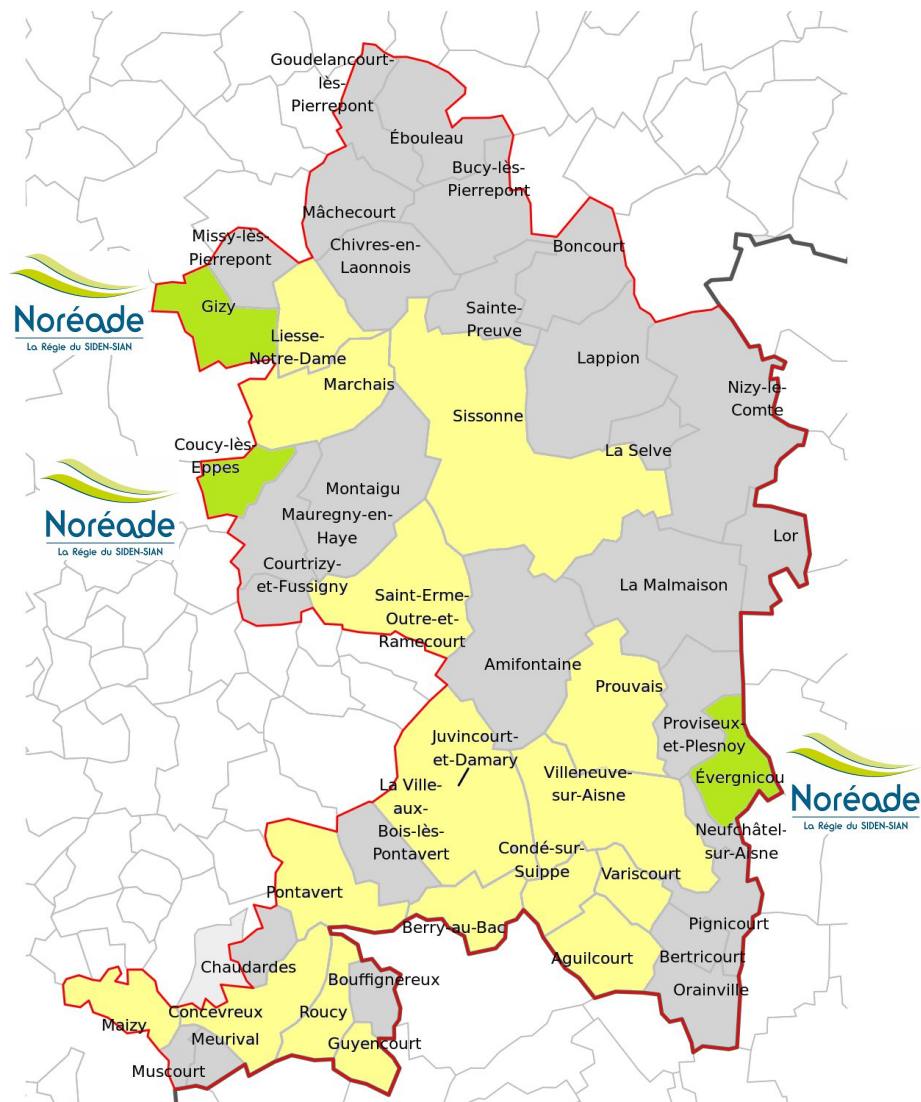
Impacts tarifaires



01

Présentation des services et des mises à niveau

Rappel de la situation actuelle – *service assainissement collectif*



Syndicat supra-communautaire

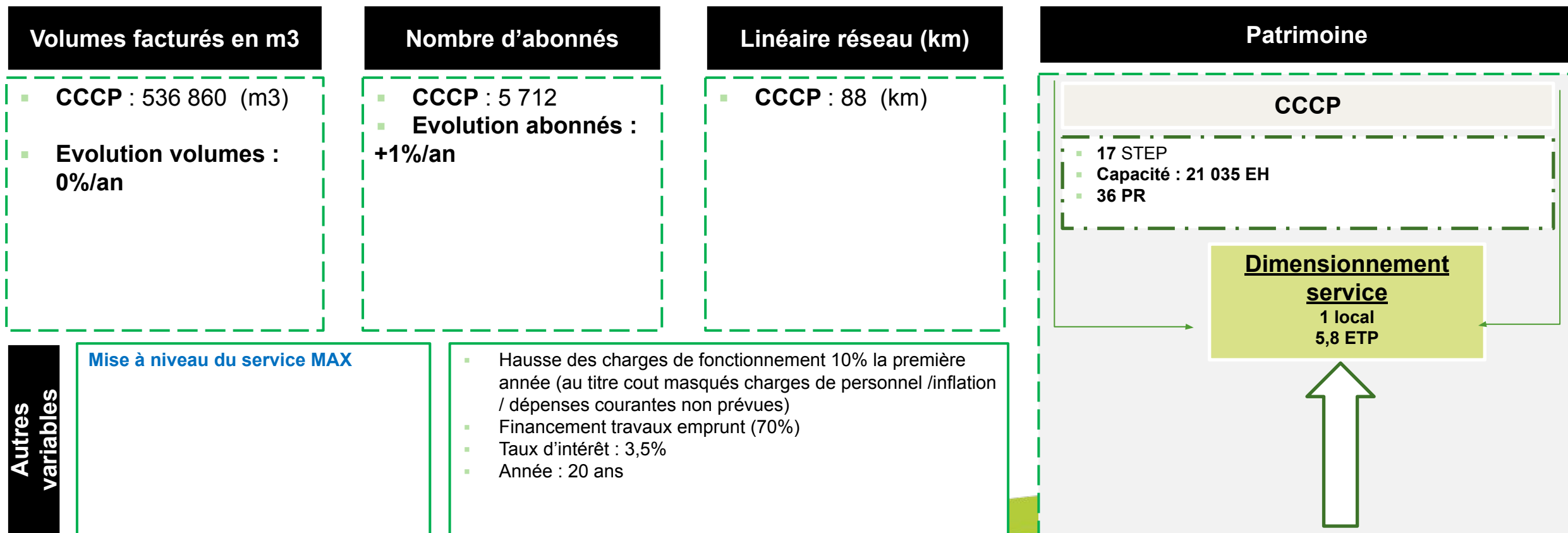
**Assainissement collectif - NOREADE
CCCP : 3 communes**

Assainissement collectif - Communes autonomes (16)

Service assainissement non collectif CCCP (27)

01 Présentation des services et des mises à niveau

Données et variables d'exploitation – service assainissement



01 Présentation des services et des mises à niveau

Propositions de mise à niveau des services- service assainissement collectif

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (BUDGETS ANNEXES)	508 295 €
<i>CHARGES A CARACTERE GENERAL</i>	401 290 €
<i>CHARGES DE PERSONNEL NETTES DE REMBOURSEMENT</i>	48 374 €
<i>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	879 €
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	9 511 €
<i>CHARGES FINANCIERES</i>	48 242 €
CHARGES NETTES DU DELEGATAIRE	216 053 €
MISES A NIVEAU CHARGES DE PERSONNEL	68 000 €
INTERETS DE LA DETTE NOUVELLES	2 000 €
PERTES SUR CREANCES	5 000 €
MISE A NIVEAU ANNEE 1	79 935 €
INFLATION ANNÉE 1 À 15 (1,5%/AN)	79 691 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (MOYENNE 15 ANS)	958 974 €

01 Présentation des services et des mises à niveau

Propositions de mise à niveau des services- service assainissement collectif

	Min	Moy	Max
Etudes	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et diagnostics système assainissement/ Etude de valorisation des boues et des sous-produits de l'assainissement	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et diagnostics système assainissement/ Etude de valorisation des boues et des sous-produits de l'assainissement	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et diagnostics système assainissement/ Etude de valorisation des boues et des sous-produits de l'assainissement
Coûts	320 000 €	320 000 €	320 000 €
Connaissance réseau	Mise à jour des plans et création plans informatique	Mise en œuvre d'un SIG	Mise en œuvre d'un SIG
Coûts	123 300 €	155 800 €	155 800 €
Points noirs du réseau de collecte (P252.2) nb/100km- Objectifs curage	Niveau minimum - Curage 5% du linéaire/an et minimum 2 curages/an/PR	Niveau minimum - Curage 10% du linéaire/an et minimum 6 curages/an/PR	Niveau minimum - Curage 15% du linéaire/an et minimum 12 curages/an/PR
Coûts	53 620 €/an	122 240 €/an	195 060 €/an
Points noirs du réseau de collecte (P252.2) nb/100km- Travaux	Panier dégrilleur PR/ Télésurveillance PR/ Etanchéité du réseau vis-à-vis des eaux claires parasites/ Autres travaux suite diagnostics réalisés sur certaines communes (notamment sur réseau) Travaux sur réseau sous vide	Panier dégrilleur PR/ Télésurveillance PR/ Etanchéité du réseau vis-à-vis des eaux claires parasites/ Autres travaux suite diagnostics réalisés sur certaines communes (notamment sur réseau) Travaux sur réseau sous vide	Panier dégrilleur PR/ Télésurveillance PR/ Etanchéité du réseau vis-à-vis des eaux claires parasites/ Autres travaux
Coûts	3 312 196 €	3 312 196 €	3 312 196 €
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)- ITV	Niveau minimum - inspection totalité réseau sur 10 ans	Niveau minimum - inspection totalité réseau sur 5 ans	Niveau minimum - inspection totalité réseau sur 2,5 ans
Coûts	77 632 €/an	159 246,40 €/an	318 94,80 €/an
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)- ITV	Renouvellement réseau 0,5%/an	Renouvellement réseau 1%/an	Renouvellement réseau 1%/an
Coûts	417 929,80 €/an	419 009,80 €/an	419 009,80 €/an
Traitement H2S	72 000 €	72 000 €	72 000 €
Travaux sécurisation PR	51 600 €	51 600 €	51 600 €
Total mise à niveau	4 428 278 €	4 612 092 €	4 844 159 €

01 Présentation des services et des mises à niveau

Propositions de mise à niveau des services- service assainissement collectif

Amortissements		
TRAVAUX DE SECURISATION	15	ans
ETUDES	5	ans
TRAVAUX STEP	40	ans
TRAVAUX PR	20	ans
RENOUVELLEMENT RÉSEAU	50	ans

01 Présentation des services et des mises à niveau

Propositions de mise à niveau des services- service assainissement collectif

		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032-2040
	Max							
Etudes	320 000 €		320 000,00 €					
Mise en œuvre d'un SIG	155 800 €		155 800,00 €					
Niveau minimum - Curage 5% du linéaire/an et minimum 2 curages/an/PR	53 620 €		53 620,00 €	53 620,00 €	53 620,00 €	53 620,00 €	53 620,00 €	53 620,00 €
Panier dégrilleur PR/ Télésurveillance PR/ Etanchéité du réseau vis-à-vis des eaux claires parasites/ Autres travaux	3 312 196 €		662 439,20 €	662 439,20 €	662 439,20 €	662 439,20 €	662 439,20 €	
Niveau minimum - inspection totalité réseau sur 10 ans	31894		31 894,00 €	31 894,00 €	31 894,00 €	31 894,00 €	31 894,00 €	31 894,00 €
Renouvellement réseau 1%/an	419009		419 009,00 €	419 009,00 €	419 009,00 €	419 009,00 €	419 009,00 €	419 009,00 €
Travaux sécurisation PR	51 200 €		51 200 €					
Traitement H2S	72 600,00 €		24 200,00 €	24 200,00 €	24 200,00 €			
Total mise à niveau			1 718 162,20 €	1 191 162,20 €	1 191 162,20 €	1 166 962,20 €	1 166 962,20 €	504 523,00 €

01 Présentation des services et des mises à niveau

Impact tarifaire

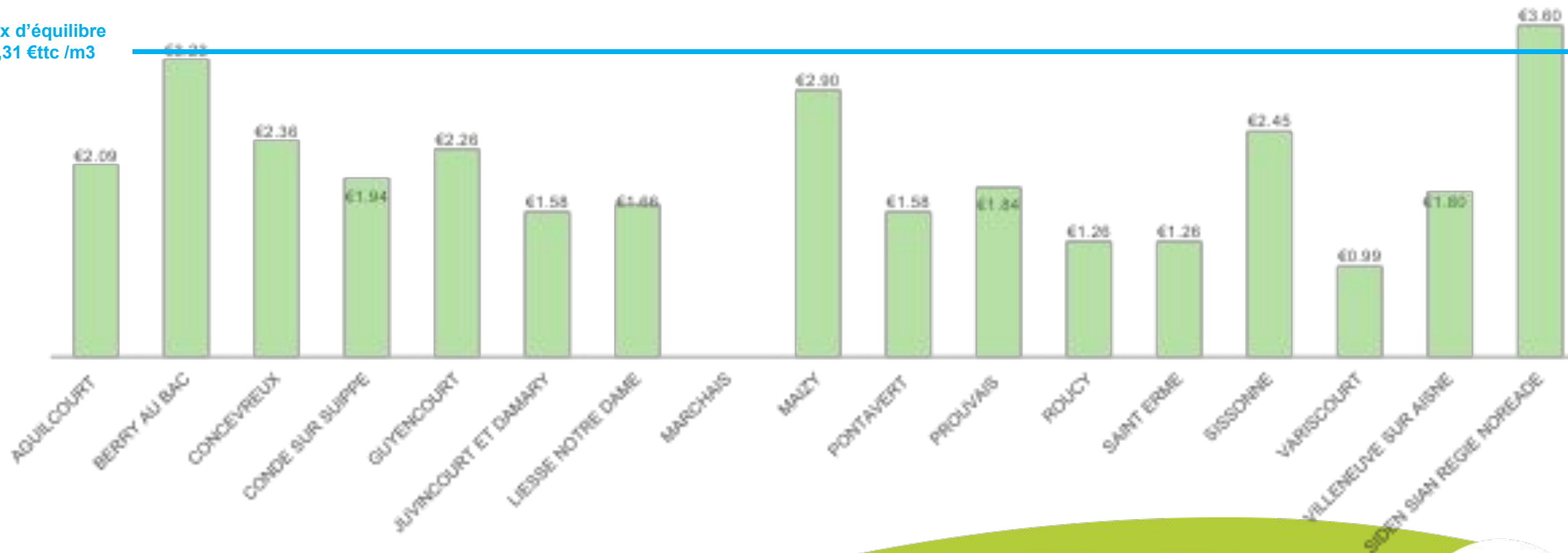
	Total 2026-2040	Moyenne 2026-2040
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 384 603 €	958 974 €
Dotations aux amortissements actifs anciens (6811)	5 342 730 €	356 182 €
Dotations aux amortissements actifs nouveaux (6811)	3 526 947 €	235 130 €
Amortissement des subventions actifs anciens (777)	185 100 €	12 340 €
Amortissement des subventions actifs nouveaux (777)	311 448 €	20 763 €
Cout du service	22 757 732 €	1 517 182 €
Assiette de facturation	8 052 900 €	536 860 €
Prix d'équilibre	2,83 €HT	2,83 €HT
PRIX TTC	3,31 €TTC	3,31 €TTC
Impact tarifaire pour 1M€ supplémentaire de travaux sur 15 ans	0,1242 €/m3	0,1242 €/m3

01 Présentation des services et des mises à niveau

Impacts tarifaires

Prix du service /m3 (€ TTC base 120m3)

Prix d'équilibre
3,31 € TTC /m3

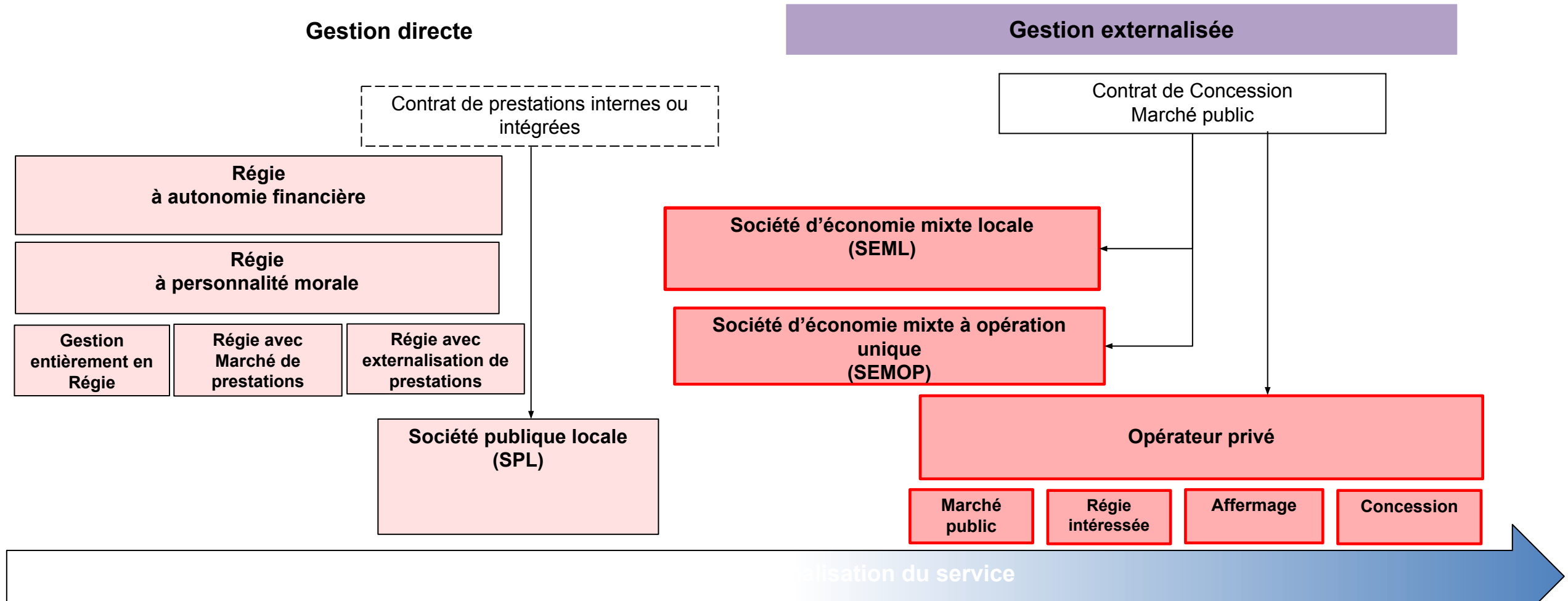


2. Choix des scénarios et modes de gestion

Présentation des différents modes de gestion

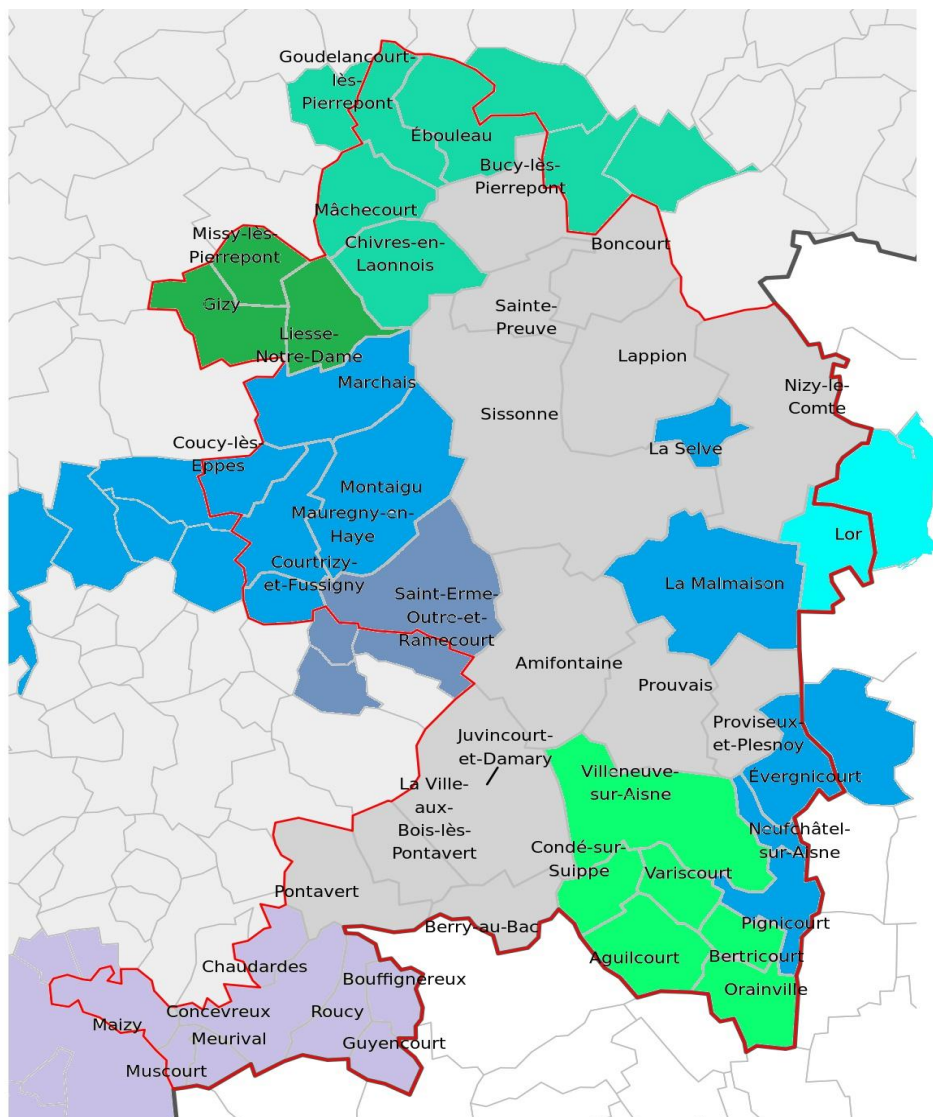
STATUT	CONSÉQUENCE DU TRANSFERT	HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION POST-TRANSFERT
INFRA COMMUNAUTAIRE	Maintien dans un régime dérogatoire, maintien des élus en place pendant au maximum 1 an (délai au terme duquel la Communauté doit prendre sa décision sur le sort de ces syndicats)	<p>Scénario 1 : dissolution des syndicats et absorption par la Communauté</p> <p>Scénario 2 : Adhésion à un syndicat supra communautaire</p> <p>Scénario 3 : maintien des syndicats qui exercent leur compétence au non et pour le compte de la Communauté par le biais d'une convention de délégation de gestion de compétence</p>
SUPRA COMMUNAUTAIRE	<p>Persistence des Syndicats Les communes ne sont plus membres des syndicats. La Communauté les remplace au sein de ces derniers (le syndicat a le même périmètre mais voit la liste de ses membres modifiée)</p> <p>La Communauté doit désigner ses représentants au sein des Syndicats</p>	<p>Scénario 1 : statu quo La Communauté reste membre des syndicats Plusieurs autorités compétentes sur son périmètre L'harmonisation des tarifs et de la gestion se fait par autorité compétente sur le périmètre de la Communauté (et non sur le périmètre global de celle-ci)</p> <p>Scénario 2 : maintien de la Communauté au sein d'un ou plusieurs syndicats avec extension de leur périmètre à d'autres communes La Communauté reste membre du Syndicat. Une procédure d'extension de périmètre fondée sur le mécanisme de l'adhésion d'un nouveau membre est nécessaire. Les futurs statuts de la Communauté pourraient utilement prévoir qu'elle peut adhérer à un syndicat mixte sans l'autorisation de ses communes membres</p> <p>Scénario 3 : retrait de la Communauté d'un ou plusieurs syndicats Procédure de retrait « amiable » sous réserve de bénéficier de conditions de majorité, ou sur autorisation du préfet – la Communauté récupère la maîtrise de la compétence sur les périmètres concernés</p>

Présentation des différents modes de gestion



2. Présentation et analyse des scénarios de transfert

Présentation des scénarios de transfert Eau potable



Scénario 1 Régie intercommunale

Statut quo année 1

Maintien des syndicats par voie de délégation

Reprise en régie des services à la fin des contrats de DSP

Scénario 2 Régie intercommunale secteur Nord+ DSP secteur Sud

Statut quo année 1

Maintien des syndicats par voie de délégation

Mise en place d'un contrat de DSP secteur SUD

Scénario 3 DSP sur l'ensemble du territoire

Statut quo année 1

Maintien des syndicats par voie de délégation

Procédure de DSP avec intégration différée de la commune de Pontavert

Scénarios modulables

Scénario bis1 Adhésion à NOREADE

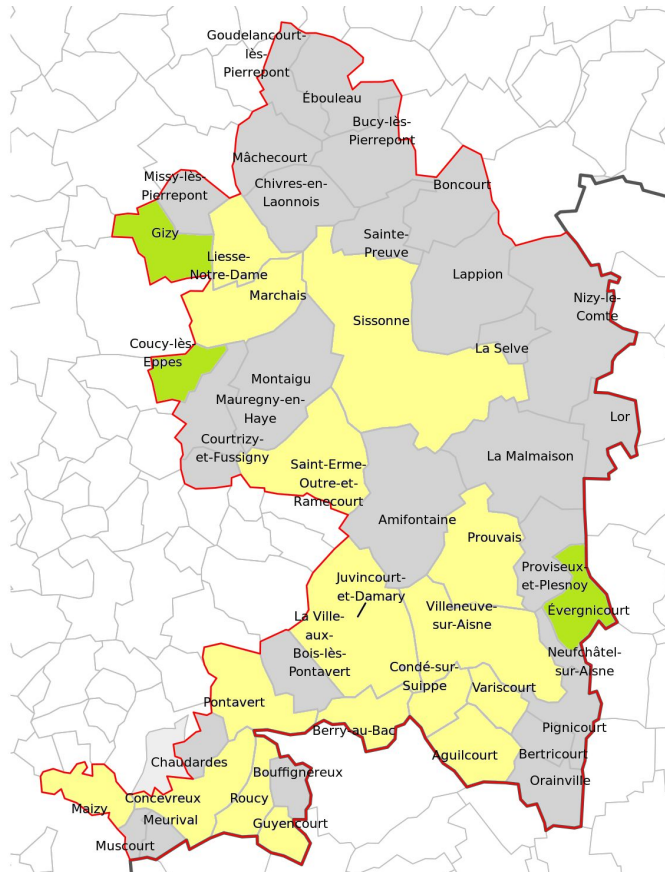
Adhésion de tout ou partie du périmètre à NOREADE

Scénario bis 2

Adhésion à un syndicat supra communautaire

Adhésion de tout ou partie du périmètre à un syndicat supra communautaire présent sur le territoire de la CCCP

Présentation des scénarios de transfert Assainissement collectif



Scénario 1 Régie intercommunale

Statut quo année 1

Reprise en régie des services à la fin des contrats de DSP

Scénario 2 Régie intercommunale secteur Nord+ DSP secteur Sud

Statut quo année 1

Mise en place d'un contrat de DSP Secteur sud

Scénario 3 DSP sur l'ensemble du territoire

Statut quo année 1

Procédure de DSP avec intégration différée de la commune de Sissonne

Scénarios modulables

Scénario bis1 Adhésion à NOREADE

Adhésion de tout ou partie du périmètre à NOREADE

Scénario bis 2

Adhésion à un syndicat supra communautaire

Adhésion de tout ou partie du périmètre à un syndicat supra communautaire présent sur le territoire de la CCCP

Forces

- Maitrise du service, et proximité avec les usagers
- Maitrise du prix du service
- Transparence du service et communication renforcée
- Maitrise du patrimoine

Faiblesses

- Nécessité de renforcer les moyens humains et matériels, redimensionnement des locaux, mettre en place un bureau d'étude
- Nécessite de renforcer l'accueil physique des usagers sur certains secteurs
- Risque d'exploitation supporté par la régie
- Nécessité de passer des marchés spécifiques - Gestion des astreintes

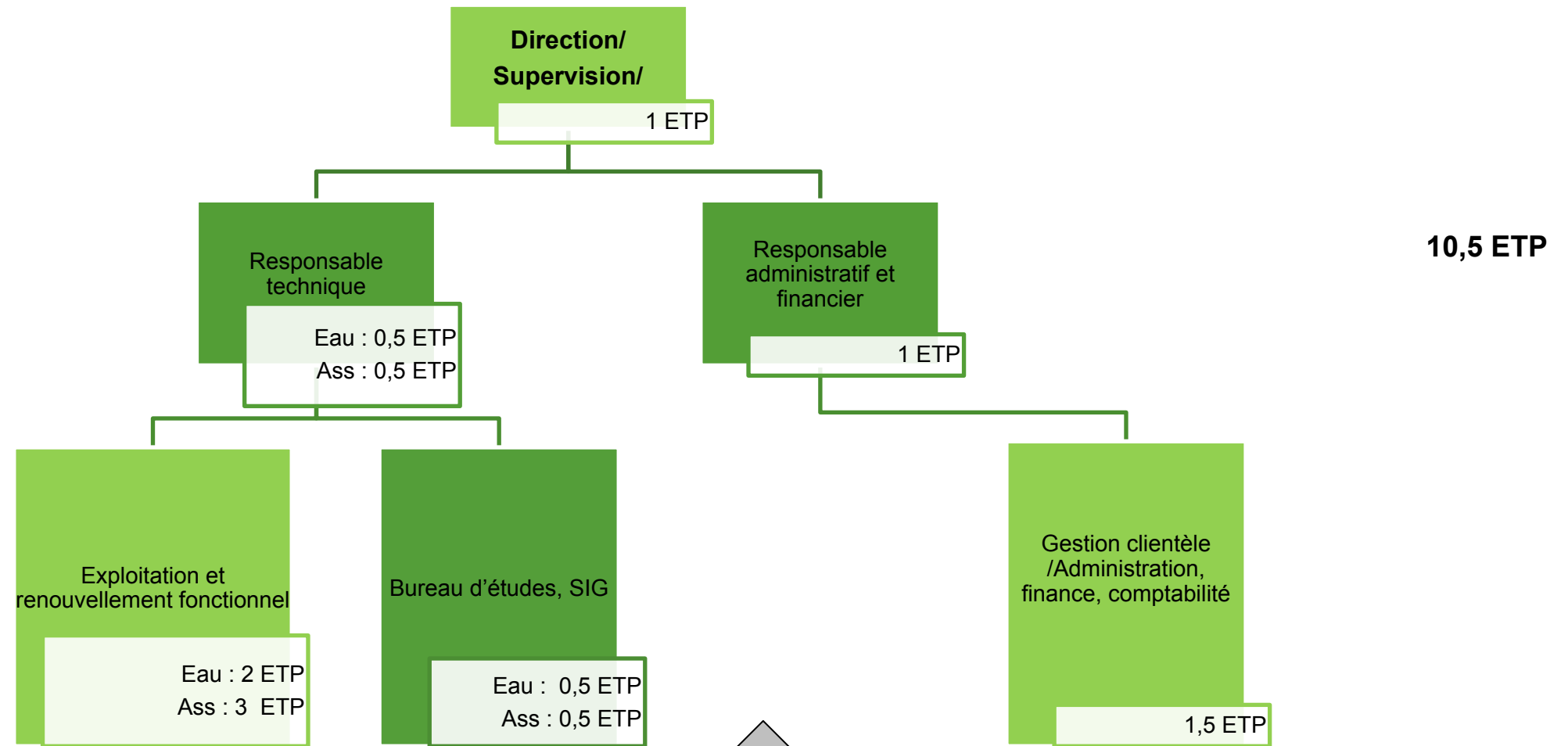
Opportunités

- Renforcement de l'image de la collectivité auprès des usagers
- Maitrise de la programmation d'investissement
- Harmonisation du service et des tarifs
- Bénéfice des effets de mutualisation

Menaces

- Gestion et recouvrement des impayés à supporter par la collectivité pouvant entraîner un risque d'érosion des recettes (non-valeurs)
- Concurrence avec les opérateurs privés sur le marché du recrutement
- Impact sur les fonctions support de la CC

Organigramme du service : gestion en régie directe



Services support CC (RH, informatique, finances, communication, patrimoine technique (bâtiments, véhicules...), juridique à renforcer (1 ETP affecté à la régie)

Forces

- Pour le secteur en régie : maîtrise du service, connaissance du patrimoine et proximité avec les usagers
- Maîtrise du prix du service pour le secteur en DSP (encadré par le contrat)
- Favorise un climat de concurrence saine au sein du territoire entre la régie et le délégataire

Opportunités

- Fonctionnement financier connu et maîtrisé par le service
- Pour le secteur en DSP, bénéfice de l'expertise technique du délégataire + risque d'exploitation transféré à l'exploitant +objectifs de performance notamment sur la gestion des impayés
- Portage de certains investissements par le délégataire

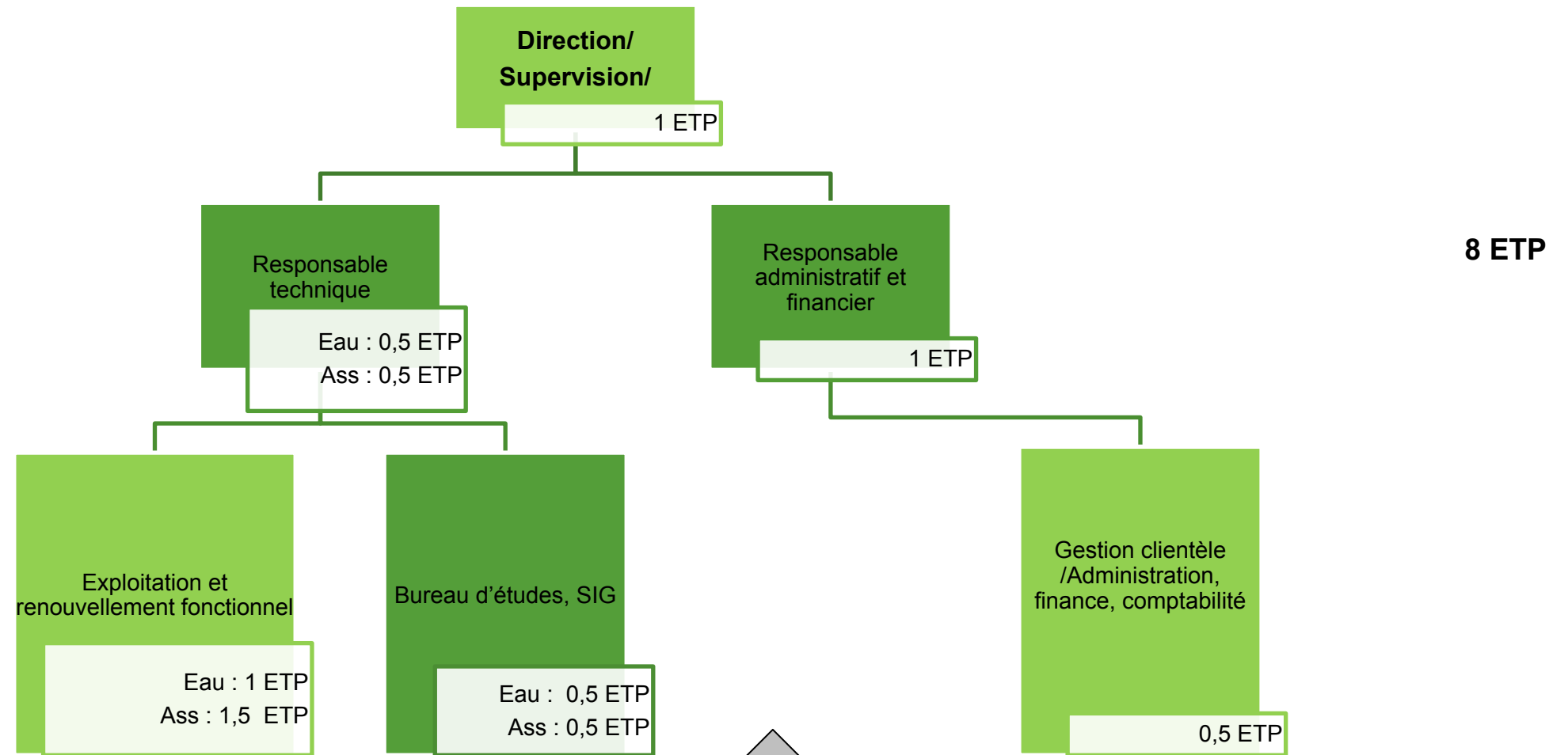
Faiblesses

- Pour le périmètre en régie : nécessité de renforcer les moyens humains et matériels
- Pour le secteur en régie, risque d'exploitation supporté par la collectivité
- Gestion de deux budgets annexes / service
- Coexistence de deux modes de gestion
- Niveau de service non harmonisé

Menaces

- Prix du service non harmonisé
- Perte de visibilité du service pour le secteur en DSP
- Pour le secteur en régie : gestion et recouvrement des impayés à supporter par la collectivité pouvant entraîner un risque d'érosion des recettes (non-valeurs)
- Pour le secteur en DSP : nécessite des moyens importants pour le suivi et le contrôle
- Lors de la mise en concurrence : Risque de proposition tarifaire élevée en cas d'absence de concurrence sur le territoire

Organigramme du service : Régie intercommunale + DSP



Services support CC (RH, informatique, finances, communication, patrimoine technique (bâtiments, véhicules...), juridique à renforcer (1 ETP affecté à la régie)



Forces

- Transfert des risques
- Portage de certains investissements par le délégataire

Faiblesses

- Perte de proximité avec les usagers
- Peu de flexibilité dans l'évolution des tarifs
- Nécessite la mise en œuvre de plusieurs procédures de DSP et avenant avant la mise en œuvre d'un contrat unique

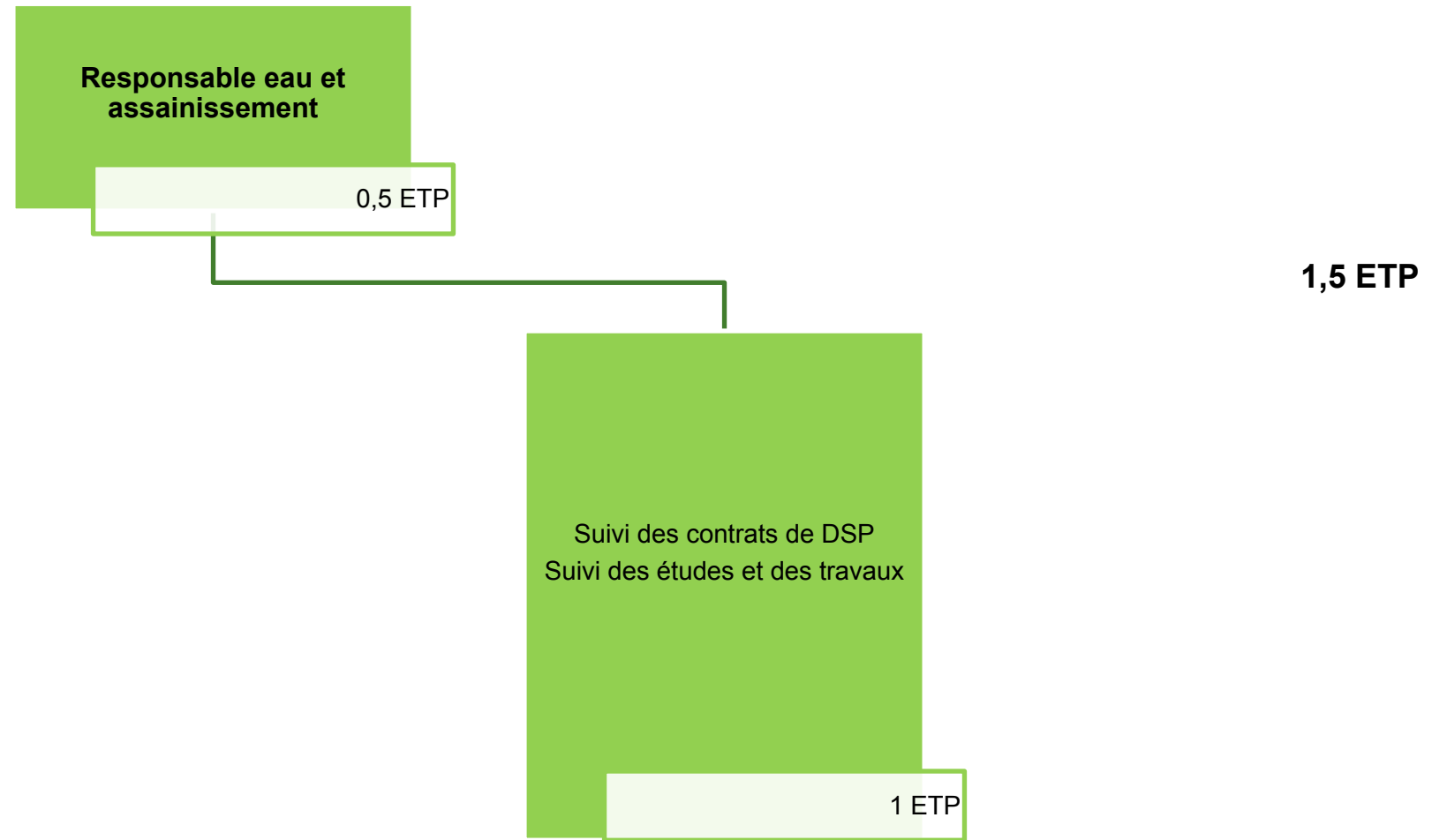
Opportunités

- Bénéfice de l'expertise technique du délégataire
- risque d'exploitation transféré à l'exploitant
- Objectifs de performance notamment sur la gestion des impayés

Menaces

- Nécessite des moyens importants pour le suivi et le contrôle
- Lors de la mise en concurrence : Risque de proposition tarifaire élevée en cas d'absence de concurrence sur le territoire.

Organigramme du service : gestion en DSP



Forces

- Transfert du service et des risques

Faiblesses

- Perte de proximité avec les usagers
- Perte de visibilité sur l'évolution du service
- Gestion éloignée du service

Opportunités

- Bénéfice de l'expertise de NOREADE
- Bénéficie des tarifs NOREADE
- Réalisation des travaux avec connaissance des impacts tarifaires

Menaces

- Procédure de retrait complexe
- Réduction du périmètre d'intervention de la CC entraînant une baisse des marges de manœuvres

Organisation du service

**Gestion du service assurée par le personnel du syndicat ,
organigramme à déterminer en fonction du périmètre qui sera transféré
au syndicat**

Forces

- Transfert du service et des risques.
- Proximité avec le syndicat favorisant l'accès à l'information.
- Poids de la CC plus important au sein du conseil communautaire du syndicat en fonction de sa représentativité.

Faiblesses

- Perte de proximité avec les usagers

Opportunités

- Bénéfice de l'expertise du syndicat
- Bénéficie des tarifs du syndicat

Menaces

- Procédure de retrait complexe
- Réduction du périmètre d'intervention de la CC entraînant une baisse des marges de manœuvres

Organisation du service

**Gestion du service assurée par le personnel du syndicat ,
organigramme à déterminer en fonction du périmètre qui sera transféré
au syndicat**

3. Préparation au débat de concertation

Réflexion sur l'organisation de la concertation

Objet

Accueil

Présentation des objectifs de la concertation : aboutir à un choix de scénario par service

Rappel de la gouvernance du cycle de l'eau sur le territoire

Présentation du programme de travaux

Présentation des scénarios et des critères de choix

Débat ouvert sur les scénarios compte tenu des critères de choix



Définition d'un temps de parole
Matinée : service eau potable
Après midi – service assainissement

Les critères de choix

LA MAITRISE DU SERVICE ET PROXIMITE	LA REPARTITION DES RISQUES	LE CRITERE TECHNIQUE ET DE COMPETENCE	ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	LE CRITERE DE COUT	CRITERE CONCERTATION
<ul style="list-style-type: none"> • INTERVENTION EN CAS DE CRISE • LA RELATION USAGER • TRANSPARENCE ET SUIVI • EVOLUTION DU TARIF • MAITRISE DES INVESTISSEMENTS • EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE 	<ul style="list-style-type: none"> • LES RISQUES JURIDIQUES • LES RISQUES LIÉS AUX TRAVAUX • LES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION 	<ul style="list-style-type: none"> • LA DISPONIBILITÉ DES COMPÉTENCES • LA TAILLE CRITIQUE • LA CAPACITÉ D'INTERVENTION EN ASTREINTE • LA GARANTIE DE RÉSULTAT • LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 	<ul style="list-style-type: none"> • LA COMPLEXITÉ DE GESTION POUR LA PERSONNE PUBLIQUE • LA REPRISE DU PERSONNEL ACTUEL • LA GESTION DU PERSONNEL 	<ul style="list-style-type: none"> • L'IMPACT FISCAL • LE COUT DE TRANSITION • LE COUT DE L'INVESTISSEMENT • ESTIMATION DU PRIX GLOBAL 	

5. Rappel sur les conséquences du transfert

Conséquences du transfert au 1er janvier 2026

	Communes autonomes	Syndicats infra communautaires	Conséquences
Délibération Transfert du Service	NON	NON	<ul style="list-style-type: none">• Pas de délibération, transfert automatique de la compétence
Transfert de la dette	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none">• La CCCP est en charge du remboursement des emprunts en cours.• Elle poursuit le plan d'extinction de la dette
Mise à disposition des biens (réseau, ouvrages...)	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none">• La CCCP est en charge de l'amortissement des biens.• Elle poursuit le plan d'amortissement des travaux et subventions en cours, selon les dispositions de l'article L.2321-2 du CGCT, qui encadre les règles budgétaires relatives aux collectivités territoriales.• Elle sera responsable d'amortir les nouveaux travaux qu'elle réalisera sur les services, conformément à l'article R.2224-5 du CGCT, qui fixe les obligations d'amortissement pour les services publics locaux.
Transfert des contrats	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none">• La CCCP assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des contrats en cours dédiés aux services.• Elle sera également en charge de passer un avenant pour modifier, la maîtrise d'ouvrage de ces contrats.

Conséquences du transfert au 1er janvier 2026

	Communes autonomes	Syndicats infra communautaires	Conséquences
Transfert des agents qui sont à 100%	OUI	OUI	Les agents sont placés sous l'autorité de la CCCP, rémunérés et assurés par celui-ci. La CCCP modifie le tableau des emplois en conséquence. 1 Agent concerné
Mise en œuvre de convention de mise à disposition des agents qui ne sont pas à 100%	POSSIBILITE	POSSIBILITE	

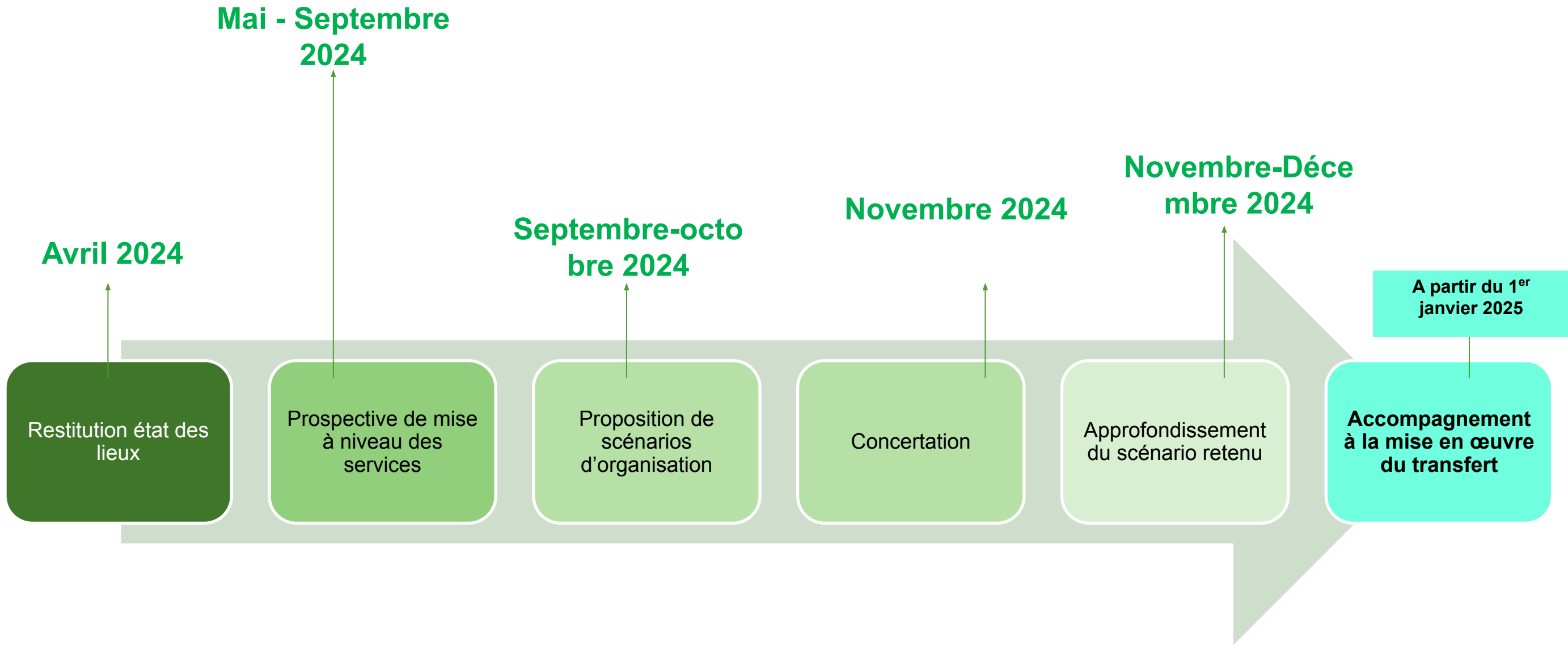
Conséquences du transfert au 1er janvier 2026

	Communes autonomes	Syndicats infra communautaires	Conséquences
Organisation de la facturation	NON	NON	<ul style="list-style-type: none">• La redevance eau/assainissement est votée et perçue par la CCCP (recette du budget annexe M49) tout comme les autres recettes de fonctionnement liées au service• Harmonisation du système de facturation (notamment pour les communes et syndicats en régie)
Continuité de service	OUI	OUI	
Choix des investissements	NON	NON	
Choix de la politique tarifaire	NON	NON	

Conséquences du transfert au 1er janvier 2026

	Communes autonomes	Syndicats infra communautaires	Conséquences
Transfert des excédents	A débattre lors du débat 3DS	A débattre lors du débat 3DS	Contractualisation de certains principes à travers un pacte de transfert Le pacte de transfert fera l'objet de négociations entre chaque collectivité actuellement compétente et la CDC.
Transfert des impayés	NON	NON	En fonction des provisions budgétisées et des excédents constatés à la fin de l'exercice comptable 2024, l'avis de la DGFIP sera sollicité.
Clôture des budgets	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none">• Vote du dernier CA avant 04/2026• Si délégation de compétence ,après 04/2026, le budget n'est plus qu'un budget d'exécution

4. Suite de l'étude





ADRIAL CONSEILS

Siège :
12 bis rue d'enfer
77130 VILLE-SAINT-JACQUES

Bureau :
Immeuble le Forum
27 rue Maurice Flandin
69444 Lyon Cedex 03 France

07 63 98 16 22
contact@adrial-conseils.com

**Tout courrier devra être adressé au siège.*

